

# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CRUX (Lux) European Special Situations Fund

I Acc GBP ISIN : LU1598676689

un compartiment de CRUX Global Fund. Géré par FundRock Management Company S.A.

### Objectifs et Politique d'investissement

#### Objectif :

L'objectif d'investissement du Fonds est de réaliser une croissance du capital sur le long terme en investissant dans les actions d'entreprises européennes (hors R.U.) en situations spéciales.

#### Politique d'investissement :

Le Fonds investira principalement\* dans les titres de capital d'entreprises européennes (hors R.U.) en situations spéciales, lorsque l'on estime que l'entreprise est jugée sous-évaluée (c.-à-d. avec un potentiel de hausse de prix supérieur).

Le Fonds investira aussi dans d'autres actions européennes (hors R.U.) afin d'atténuer sa volatilité.

Le portefeuille du Fonds sera géré de manière concentrée.

Le Fonds est géré selon le principe de la gestion active. Cela signifie que le gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement du Fonds ; celles-ci ont trait notamment à la sélection des actifs, à la répartition géographique, aux perspectives sectorielles et au niveau d'exposition globale au marché.

Le Fonds peut également investir dans d'autres valeurs mobilières, des parts ou des actions d'organismes de placement collectif, des instruments du marché monétaire, des espèces et des quasi-espèces, ainsi que des dépôts.

L'utilisation de dérivés est autorisée par le Fonds pour les besoins de gestion efficace du portefeuille (en ce compris les opérations de couverture) afin de gérer le risque.

La souscription d'emprunts temporaires sera autorisée en vertu des conditions prévues dans les Réglementations.

Les investisseurs doivent noter que, même si l'objectif d'investissement du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme, il est possible que, dans certaines situations, le Fonds parvienne également à dégager un revenu.

Pour tout complément d'information sur les facteurs de durabilité de ce produit, veuillez consulter le prospectus ou notre site Internet

[www.cruxam.com](http://www.cruxam.com).

La devise de base du Fonds est l'euro.

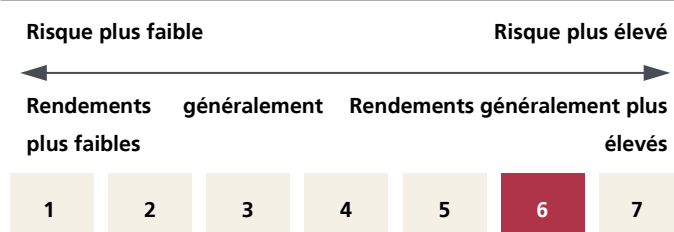
\* Un minimum de 70 %

Vous pouvez acheter, vendre ou échanger vos actions dans le Fonds chaque jour ouvré des banques au Luxembourg, comme stipulé sous la section « Définitions » du prospectus du Fonds. Dès lors qu'une demande est reçue après 12 h 30 (heure d'Europe centrale), nous la traitons le jour ouvré suivant.

Dans la mesure où vous détenez des actions de cumul, le revenu des investissements dans le Fonds sera cumulé dans la valeur de vos actions.

**Recommandation :** Ce Fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs fonds avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur est basé sur des données historiques et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque présentée n'est pas garantie et peut varier dans le temps.

La catégorie la plus basse ne signifie pas « sans risque ».

Les Actions de Catégorie I ci-dessus sont classées « 6 » sur l'échelle. C'est en partie parce que le Fonds investit dans des actions d'entreprises dont les valeurs tendent à varier de manière plus importante. De plus, les Actions de Catégorie I (en fonction de leur devise de libellé) peuvent être affectées par les taux de change.

Le Fonds ne saurait fournir quelque garantie que ce soit aux investisseurs concernant la performance et les sommes investies. Outre le risque signalé par l'indicateur, la valeur globale du Fonds peut être considérablement affectée par les éléments suivants :

**Risque de contrepartie :** Le Fonds peut perdre de l'argent si une entité, avec laquelle il interagit, n'est plus disposée à, ou n'est plus en

mesure de, s'acquitter de ses obligations envers le Fonds.

**Risque de concentration du portefeuille :** Le Fonds détiendra un portefeuille d'actifs sous-jacents plus concentré que celui d'un fonds ordinaire. Augmenter le rendement potentiel peut aussi impliquer une hausse du risque. Ainsi, les rendements peuvent être plus volatils et seront plus affectés par les fluctuations de valeur des actifs sous-jacents du Fonds.

**Risque de liquidité :** Certains titres pourraient se trouver difficiles à valoriser, à vendre au moment et au prix souhaités, ou cesser complètement d'être négociés.

**Risque de gestion :** Les techniques de gestion d'investissement qui ont fonctionné dans des conditions de marché normales pourraient s'avérer inefficaces ou préjudiciables à d'autres périodes.

**Risque de change :** Les fluctuations des taux de change peuvent provoquer une variation à la hausse ou à la baisse de votre investissement.

Pour tous détails relatifs aux risques du Fonds, veuillez consulter la « Section 4 » du prospectus du Fonds.

## Frais

Ces frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Globalement, ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée A hauteur de 5,00 %  
Frais de sortie A hauteur de 1,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants 0,90 %

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances spécifiques

Commission de performance Aucune

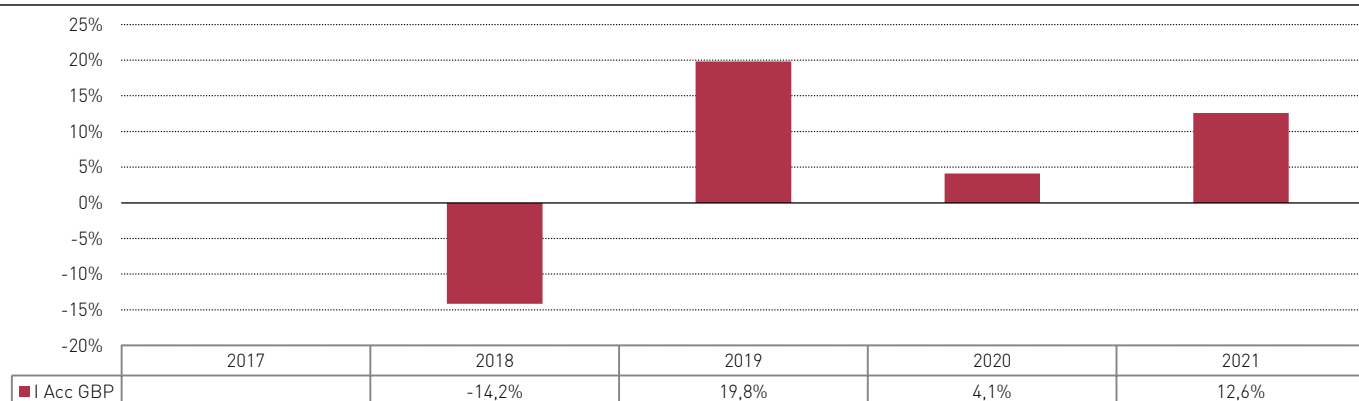
Les frais indiqués correspondent aux montants maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas. Veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître le montant réel de vos frais.

Le montant des frais courants est estimé en fonction des charges prévisionnelles totales de l'exercice, les chiffres basés sur les charges de l'exercice antérieur n'étant plus représentatifs. Le rapport annuel du Fonds de chaque exercice financier inclura le détail exact des frais appliqués. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre.

Une commission de conversion de 1 % peut s'appliquer sur les échanges d'actions du Fonds contre les actions d'un autre compartiment du CRUX Global Fund.

Pour tout complément d'explication détaillée sur les Frais, veuillez vous reporter à la « **Section 9** » du prospectus du Fonds.

## Performance passée



La performance passée n'est pas indicative de la performance future.

La performance passée ne tient pas compte des frais d'entrée ou de sortie, mais tient compte des frais courants, comme indiqué sous la section relative aux Frais.

La valeur de la catégorie est calculée en livre britannique.

Le Fonds a été lancé le 31 mai 2017. Cette catégorie a commencé d'émettre des actions le 31 mai 2017.

## Informations pratiques

### Dépositaire :

Les actifs du Fonds sont détenus par son dépositaire, State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

### Documents et politique de rémunération :

Les exemplaires du prospectus, des statuts, des documents d'information clé pour l'investisseur ainsi que des derniers rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sans frais sur [www.cruxam.com](http://www.cruxam.com) et au siège social du Fonds. Ces documents sont disponibles en anglais, et sont disponibles en versions papier et électronique. La Société de gestion a institué et applique une politique de rémunération, conformément aux principes établis en application de la Directive OPCVM V et de toutes dispositions juridiques et réglementaires y rattachées. La politique de rémunération actuelle de la Société de gestion, en ce compris et entre autres, un descriptif du mode de calcul des rémunérations et avantages, l'identité des personnes chargées d'attribuer les rémunérations et avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur : <https://www.fundrock.com/remuneration-policy/> ; un exemplaire papier sera mis à disposition sans frais sur demande au siège social de la Société de gestion.

### Imposition et réglementation :

Ce Fonds est assujéti aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle, en fonction de votre pays de

résidence. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter un conseiller indépendant.

### Déclaration de responsabilité :

CRUX Global Fund engage sa responsabilité sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds. CRUX Global Fund est une société d'investissement à capital variable de type ouvert, structurée en Société parapluie à compartiments multiples.

### Prix des actions et informations complémentaires :

Les derniers cours publiés des actions du Fonds et autres informations relatives au Fonds, incluant les procédures d'achat et de vente des actions, sont disponibles sur le site Internet du Fonds, [www.cruxam.com](http://www.cruxam.com). Vous pouvez échanger entre les autres compartiments de CRUX Global Fund, au titre et sous réserve des dispositions du prospectus. Des frais d'entrée peuvent s'appliquer. Les détails relatifs aux échanges sont stipulés dans le prospectus correspondant du Fonds. Les actifs du Fonds lui appartiennent en propriété exclusive et ne sauraient être utilisés pour acquitter les passifs de quelque autre fonds ou compartiment.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

FundRock Management Company S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les présentes Informations clés pour l'investisseur sont exactes au 4 février 2022.